

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier
des Planteurs de Tabac de Loire-Inférieure, de la Société Mutuelle Agricole
des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
Organe du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes 1
6.015 pour le Syndicat Central,
205.10 pour la Coopérative,
235.34 pour la Société Mutuelle,
147.18 pour la Confédération des Vignerons,
270.81 pour le Syndicat de Défense contre les
Ennemis des Cultures.



LEGION D'HONNEUR : Par décret du Président de la République en date du 23 janvier 1935, la croix de la Légion d'honneur vient d'être conférée à l'Institut National Agronomique.

RENDEMENT DES IMPOTS : Le montant des recouvrements fiscaux, autres que les contributions directes, de l'exercice 1934, fait apparaître, par rapport aux évaluations, une moins-value de 4 milliards 205 millions.

DANS LE NORD, la Commission départementale des farines vient de ramener à 13 francs la prime de mouture et à 58 francs (au lieu de 62) la prime de panification accordée aux boulangers par 100 kilos de farine. Toute modification apportée dans les salaires du travail inter-syndical de la boulangerie entraînera une révision de cette prime de panification.

DANS LE PAS-DE-CALAIS : Sans répit les agriculteurs poursuivent leur campagne de protestation contre la politique agricole du Gouvernement et en particulier contre la loi sur le blé. Après Montreuil et Saint-Omer, ce fut à Arras que, dimanche dernier, 3.000 cultivateurs manifestèrent pour obtenir la juste rémunération d'un travail pénible, qui ne leur permet plus de vivre.

DANS LE ROUSSILLON, au cours d'une séance tumultueuse, les vignerons ont protesté contre le vote des lois sur le blocage des vins et la distillation obligatoire. Le Conseil d'administration de la section de la C. G. V. a été prié de démissionner.

A CHAMPTOCEAUX aura lieu, dimanche 10 février, la Foire aux Vins. De 1 h. 30 à 4 heures la dégustation sera absolument gratuite. On y goûtera d'excellents Pinots et Muscadets des coteaux de la Loire. Qu'on se le dise.

L'Exposition d'Aviculture

La Société centrale d'Aviculture de France présentera sa 70^e exposition internationale d'Aviculture du 14 au 19 février 1935, au Parc des Expositions de la porte de Versailles. Le dimanche 17 février, de 9 heures à 18 heures, aura lieu une importante exposition de pigeons voyageurs présentés par la Fédération colombophile du gouvernement militaire de Paris.

Vente directe du producteur au consommateur

Un groupe de cultivateurs de Tiercé (Maine-et-Loire), écœurés de ne pouvoir vendre leurs bestiaux à prix raisonnable, alors que la viande de boucherie se maintient à des taux excessifs, ont décidé de débiter eux-mêmes les produits de leur élevage. C'est ainsi que M. Brisset Maurice, cultivateur à la Chapelle de Tiercé, a déjà débité deux bœufs, il a ainsi réalisé un coquet bénéfice sur le prix qu'il aurait pu tirer de la vente sur pied, et les consommateurs ne sont pas les moins satisfaits de l'affaire. Il paraît que d'autres éleveurs de Tiercé vont continuer l'abattage.

Avis aux jeunes gens mariés devant être incorporés en Avril prochain

Il est de l'intérêt des jeunes gens mariés de faire connaître d'urgence et au plus tard le 10 mars 1935, au commandant de leur bureau de Recrutement, le nombre de leurs enfants, et s'il y a lieu, la date probable d'une naissance ultérieure. Joindre toutes justifications utiles si cela n'a pas déjà été fait, c'est-à-dire : Bulletin de mariage, Bulletins de naissance, Certificat de grossesse aussi précis que possible.

Le TRAITEMENT d'HIVER des POMMIERS



La saison du traitement d'hiver des arbres fruitiers bat son plein. Voici un agriculteur de la région de Vertou, soignant méticuleusement ses pommiers, à l'aide d'un appareil à dos, à 6 kilos de pression, et d'une lance en bambou. L'important est de bien lessiver le tronc et de bien atteindre l'extrémité de toutes les branches, même les plus hautes, réceptacles d'une multitude d'insectes.

Préparation de la solution sur le terrain



Un simple baquet, de l'eau, et on y ajoute une huile antihémiparétique soluble à la dose de 10 %. Nous avons indiqué ici, bien souvent, les divers ingrédients utilisés pour ces traitements d'hiver et nous les avons tous expérimentés à notre Syndicat de Défense contre les ennemis des cultures. Nos adhérents peuvent nous demander tous les renseignements, produits et appareils dont ils auraient besoin.

LA FAILLITE DE LA SAGESSE DES NATIONS

La sagesse des nations est une entité anonyme, qui se caractérise par des proverbes universellement employés.

L'avantage de ces proverbes est de permettre à celui qui les utilise, de toujours avoir raison, car on hésite, en général, à discuter des affirmations séculaires, à moins qu'on ait le tempérament quelque peu frondeur.

Cependant, quand on y réfléchit, qu'à raison ? Est-ce celui qui affirme que : Les voyages forment la jeunesse, ou celui qui atteste que : Pierre qui roule n'amasse pas mousse ? Faut-il croire de préférence que : La fortune vient en dormant, ou bien plutôt qu'on n'a rien sans peine ? De quel côté est la vérité ? Est-ce : Tel père tel fils, ou : A père vaillant, son fils prodigue ? Est-il vrai que : Petite pluie abat grand vent, ou faut-il au contraire : Aux grands mœurs les grands remèdes ? Peut-on penser qu'il est impossible nul n'est tenu, ou que : A cœur vaillant rien d'impossible ?

Récemment, nous avons entendu

affirmer par des sommités agricoles que : Ce qui n'est pas dépensé est le premier gagné, et ces conseils, qui ne sont pas les payeurs, en ont connu que le premier bénéfice à réaliser par les agriculteurs serait l'abandon de l'emploi des engrais.

Par contre, d'autres, plus près de la pratique et de ses nécessités, répondent qu'il faut savoir risquer un peu pour avoir un peu ; ce sont les mêmes qui répondent : Aide-toi le ciel t'aidera, aux pessimistes et aux découragés qui gémissent : Ne l'attendis qu'à toi sent.

En l'espèce ce sont les engrais qui aideront les agriculteurs, et sans vouloir faire état de ce que : L'avenir est aux audacieux, qui est encore un proverbe anonyme, nous concluons avec Jacques Bijaoui, un agronome qui s'y connaissait, celui-là, et qui disait, il y a un siècle : La terre rend comme on lui donne, et : Il faut savoir semer pour récolter.

P. CORMIER,
Ingénieur agronome.

Un Brin de Gaussette...



J'en ai eu conté, au premier septembre dernier, comment que le grand savant français, Georges Claude, avait équipé un grand bateau à la Tunisie pour aller dans la baie de Rio de Janeiro fabriquer 1.000 tonnes de glace par jour, en utilisant la force thermique des mers. Y devait descendre un tube de 2 m. 50 de diamètre et de 680 mètres de longueur au fond de l'eau — vous parlez d'un travail de géant ! — même qu'on lui avait souhaité bonne chance pour la réussite de son invention !

Le malheur c'est que Georges Claude venant de télégraphier de Rio de Janeiro : « — Indéfiniment retardé par toutes sortes d'incidents, je suis forcé de renoncer à une entreprise devenue ébranlée, avant d'avoir même commencé à la réaliser et sans que j'aie le droit de formuler aucune conclusion technique. Je suis heureux du moins de constater que cet échec ne porte préjudice qu'à moi et aux miens et de reconnaître tout le dévouement de mes collaborateurs Daine et Derogé. »

Ainsi l'Homme, tout menu, qui est — un pauvre microbe dans l'atmosphère — voulant dompter et maîtriser les forces de la nature, comme si qu'elles lui appartenaient. Le plus rigolo c'est que, dans ben des cas, les hommes sont arrivés à faire des travaux de géants, grâce à la Science, à la mécanique et à ben de la patience : Ici, y ont percé des montagnes, creusant des kilomètres de tunnels ; là c'est des puits et des galeries de mines, à 800 ou 1.000 mètres sous terre ; ailleurs c'est les torrents des montagnes qui ont été détournés, avec qui qu'on fait des chutes d'eau, pour faire tourner des turbines et produire des millions de kilos d'électricité. C'est c'te fameuse « houille blanche » qui remplacera pas tard la houille noire.

Ailleurs encore, l'Homme a desséché des milliers d'hectares de marais, assaini des pays entiers, fertilisé des terres incultes, peuplé des rochers. Ailleurs l'a fixé des dunes, arrêté l'invasion de la mer, capturé la force du vent, ou la chaleur des rayons solaires. Même qu'à travers des milliers de kilomètres de désert, en Syrie, les hommes ont construit un « pipeline » gigantesque, comme c'est qu'on en avait jamais vu, pour déverser chaque jour dans les ports de Trépoli et de Haïffa des centaines de tonnes de pétrole, venant de Caucasic... Et on en finirait point d'énumérer de pareilles inventions.

Seulement, y a toujours le revers de la médaille, des phénomènes imprévus qui se produisent : On entasse les bombes dans les grandes villes industrielles et on donne des nouvelles chances aux microbes et aux maladies. Au temps de la conquête de l'Angleterre par les Normands, on amena là-bas des lapins pour élever dans des parcs grillagés. Mais on avait point pensé qu'ils entraîneraient la poudre d'escampette et qui se multiplieraient, tant et si bien, qu'ils bouillotaient tous les grains des arbres et transformèrent des forêts immenses en pauvres landes de bruyères. C'est y point un Ecosais qui amena un chardon en Nouvelle-Zélande, pour orner son jardin et qui finit par infester tout le pays avec c'te maudite chiendent ?... Ainsi marche la vie. Chaque fois que l'Homme transforme quelque chose dans le monde, y se déroule une chaîne sans fin de conséquences.

On arrivera p'tête à fabriquer un jour mécaniquement le chlorophylle des plantes... Mais le remplacement de Jacques Bonhomme et de tout l'agriculture, par des industries chimiques, ouvrirait des problèmes inconnus. Les paissans n'auraient pu qu'à s'faire gendarmes ou à s'entourer comme chômeurs — à moins que chacun vivra de ses rentes !

On arrivera p'tête à fabriquer un jour mécaniquement le chlorophylle des plantes... Mais le remplacement de Jacques Bonhomme et de tout l'agriculture, par des industries chimiques, ouvrirait des problèmes inconnus. Les paissans n'auraient pu qu'à s'faire gendarmes ou à s'entourer comme chômeurs — à moins que chacun vivra de ses rentes !

P. S. En dernière heure on annonce que Georges Claude venant de regagner la haute mer pour poursuivre ses expériences.

La Lutte contre les désastreuses Gelées blanches

Poursuivant ses démonstrations dans l'Ouest viticole, la Société Anonyme des Hauts-Fourneaux et Fonderies de Pont-à-Mousson exposait dernièrement à Saumur des Appareils de Protection brevetés, parfaitement mis au point, sortant de ses Ateliers de Constructions de Belleville.

On connaît trop bien les désastreux effets de ce phénomène atmosphérique qu'est la « gelée blanche », lorsqu'il se produit au cours des nuits calmes, étoilées du printemps. On sait aussi que les brouillards artificiels, comme les nuages naturels, compensent la déperdition de chaleur du sol et empêchent la formation de la gelée blanche.

Les Appareils Fumigènes Système Pont-à-Mousson émettent un brouillard résultant de l'action d'un acide sur la chaux vive. Les vapeurs sont neutralisées par une base volatile, l'ammoniaque liquide.

L'appareil est simple et robuste, très mobile, et peu encombrant. Le matériel obtenu est propre, dense, collant bien au sol. Inoffensif pour les animaux comme pour les plantes, ce brouillard contient en suspension des particules de Sulfate et de Chlorhydrate d'Ammoniaque qui apportent au sol une fumure non négligeable.

La mise en marche est instantanée, l'émission régulière et puissante. La nappe de brouillard peut s'étendre sur une longueur de plusieurs milliers de mètres et elle s'étale sur quelques centaines de mètres.

Le coût des ingrédients pour le traitement d'un hectare-nuit peut varier de cinquante à soixante-quinze francs.

Trois de ces appareils exposés le 2 février au domaine de Bois-Brard, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, furent examinés attentivement par de très nombreux visiteurs. Le lendemain, jour de clôture de la Foire aux Vins de Saumur, une démonstration d'émission de nuages fut effectuée sur la berge du fleuve. Ces essais eurent lieu en présence des personnalités officielles de la région : M. Métayer, directeur des Services agricoles de Maine-et-Loire ; M. Chaquin, directeur des Services agricoles de la Loire-Inférieure ; M. Bernard, directeur des Services agricoles du Loiret ; M. Le Bot, ingénieur agronome, professeur départemental d'agriculture ; le général Delcambre, ancien directeur de l'Office National Météorologique, etc... Ils furent suivis par de nombreux viticulteurs. Chacun put se convaincre de la puissance des appareils Système Pont-à-Mousson.

Un de ces appareils sera prochainement visible à Nantes. Les agents de vente feront savoir en quel lieu, en temps utile.

Propriétaires de domaines, dirigeants de Syndicats, les viticulteurs du pays Nantais pourront se rendre compte qu'ils ont maintenant la possibilité de protéger leurs cultures, d'une manière efficace, contre les méfaits des gelées de printemps.

Les Mutités et la Taxe vicinale

M. René Gonnin demande à M. le Ministre des Finances si les mutités de guerre sont exonérés de la taxe des prestations en nature (taxe vicinale), quand l'incapacité dont ils sont atteints ne leur permet pas de remplir les obligations de l'article 3 de la loi du 31 mai 1886. (Question du 13 novembre 1934.)

Réponse. — Les mutités de guerre sont, comme la généralité des contribuables, affranchis de la taxe des prestations en nature de plus de soixante ans ou atteints d'infirmité qui les mettent dans l'incapacité d'acquiescer les prestations en nature. Mais cette exemption ne s'étend pas à la taxe vicinale qui, étant établie sous forme de centimes additionnels aux anciennes contributions directes (loi du 31 mars 1903 (art. 5) est due par tous les contribuables inscrits au rôle de l'une quelconque des communes.

(J. O. 30 janvier 1935.)

La Journée des Vins au Loroux-Botttereau le 17 Février 1935

En France, il y a de ce qu'on appelle années, une croisade de pâles figures manqua de nous réduire aux nouilles et à l'eau. Dieu merci, au Loroux le bon sens n'a jamais cessé de souffler. On a toujours aimé, exalté, chanté le vin ; le 17 février on le fêtera.

Le joli et guilleret Muscadet, vin nantais par excellence, a vu en 1934 les vignerons, épris et fiers de leur travail, le fêter avec magnificence. Les autres vins de France, atteints dans leur fierté, voulurent suivre son exemple. On vit successivement à Mâcon, puis à Bordeaux, des assises unir les vignerons. Youvray a glorifié l'âme légère de son vin. Saint-Emilion a célébré les noces d'or de son Syndicat viticole. A Béziers, les médecins, amis du vin, ont chanté les vertus innombrables de la vigne.

Enfin la Bourgogne, en quatre journées surnommées les « quatre glorieuses », a exalté les bienfaits du vin et excommunié les buveurs d'eau.

Les jours ont passé et dès le début de 1935, au Loroux, les langues se délient, on parle du vin au moins autant qu'on en boit. Tous les vignerons sont aux petits soins pour leur Muscadet ; souvent on va au cellier, on débouche de nombreuses barriques, on le verse doucement dans le verre, on le sent, on le mire à la lumière, on le goûte enfin et même les plus difficiles sont satisfaits. On devient éloquent. N'est-on pas en effet à la veille du 17 février et chaque Lorouxain a à cœur de présenter à la Journée des Vins un Muscadet supérieur.

Sans aucun doute ce jour sera pour notre Muscadet un vrai triomphe. On verra de loin pour en boire et chacun saura l'apprécier. Mais il n'est cependant si bonne bouteille qui ne se vide, aussi notre Comité des fêtes, qui n'est pas un nouveau-né, ne veut pas laisser partir si tôt les vignerons du Loroux et leurs bons amis. Il organisera donc à leur intention, Salle Saint-Laurent, une soirée dansante qui sera le couronnement de cette belle fête. Une salle décorée avec goût, un orchestre entraînant, de la joie et de la gaîté et grâce au Comité des fêtes, le 17 février se terminera par une véritable soirée de famille.

Après le programme paru la semaine dernière, voici l'excellent menu du banquet présidé par M. le Préfet de la Loire-Inférieure, et M. Louis Linier, sénateur-maire.

Hors-d'œuvres variés — Poissons beurre blanc — Langue de bœuf Régence — Gigot de pré-salé, salade — Flageolet — Entremets : Crème croûlée — Amandes, noix, gâteaux — Café fine — Muscadet offert par le Comité cantonal du vin.

Prix : 15 francs. Traiteur : Pail-lusseau. Adhésions jusqu'au jeudi 14 février, au Secrétaire du Comité cantonal des vins ou chez Mme Pail-lusseau.

Une Politique du Blé ? Celle des Associations Agricoles

Depuis la récolte excédentaire de 1932, une série de lois sur le blé ont été votées ; lois de circonstance, lois de détail, elles n'ont pas cherché à établir une politique des années excédentaires, comme la loi du 1^{er} décembre 1929 avait mis sur pied une politique des années déficitaires.

Malgré l'insistance des groupements agricoles, leurs demandes répétées ont été écartées ou déformées par des discussions parlementaires byzantines.

En mars 1934, l'Association Générale des Producteurs désirant faire accepter par l'opinion agricole des mesures capables de lutter contre une nouvelle grosse récolte, faisait une enquête détaillée auprès de tous ses groupements adhérents.

L'Assemblée générale du 31 mars et le Comité directeur du 30 mai acceptaient le principe d'un sacrifice en nature des excédents, en année pléthorique.

Une conférence interprofessionnelle, réunie sous la présidence de M. Garnier, président de l'Assemblée des Présidents de Chambres de Commerce, et de M. Joseph Faure, président de l'Assemblée des Présidents de Chambre d'Agriculture, mettait sur pied tout un plan précis de réalisation.

Ce plan, complété ultérieurement par l'A.G.P.B., fut soumis au Gouvernement d'alors, en particulier au Président du Conseil et au Ministre de l'Agriculture.

Il comportait notamment : L'organisation méthodique de la répartition des excédents, sans frais pour l'Etat, par un prélèvement sur toutes les livraisons en meunerie ; les excédents ainsi retirés du marché — c'était le « blocage » — devant être centralisés sous le contrôle interprofessionnel dans des magasins départementaux pour être chaque mois, exportés au cours mondial ou dénaturés sans prime ;

Le règlement de la question des exonérations, dont les abus faussaient complètement le marché des farines ; et reste une cause permanente de désordre ;

Une protection efficace du marché des céréales secondaires, et en particulier la solution du problème

du riz, à laquelle le Gouvernement sera obligé de revenir après des mois de retard.

Les propositions professionnelles furent repoussées sous prétexte qu'on ne pas gérer la préparation d'une quatrième loi sur le blé. Si elles avaient été acceptées avant la récolte 1934, les difficultés actuelles n'existeraient pas.

Au lieu de cela, la quatrième loi n'était qu'une nouvelle loi de circonstance, n'apportant pas de solution efficace et prenant, sur les points les plus importants, le contre-pied des suggestions professionnelles.

Quelques-unes parmi les plus importantes — telle l'organisation du blocage — furent reprises sous forme d'amendement et rejetées par le Parlement sans même être discutées.

La cinquième loi sur le blé, à son tour, bien loin d'entrer dans la voie que nous avions tracée, est venue aggraver encore les lois précédentes.

Les projets des Associations Agricoles devront être repris tôt ou tard. Mais pour qu'ils aboutissent, trois conditions sont indispensables :

1^o La situation actuelle, dont l'Etat est responsable, doit être liquidée et les frais de cette liquidation ne peuvent pas être supportés pendant dix ans — solution absurde pratiquement irréalisable — par les producteurs ;

2^o Un changement de méthodes est indispensable dans la discussion des lois sur le blé. Il faut que le Parlement renonce aux discussions sans fin sur des mesures de détail. Il doit se borner à fixer quelques principes généraux très simples sur les mesures techniques à appliquer par l'organisation professionnelle ;

3^o L'organisation professionnelle doit être chargée de la mise au point et de l'exécution de toutes les mesures nécessaires pour faire face à la situation du marché. Elle doit être dotée de pouvoirs suffisants à la charge de toutes les professions intéressées, et des moyens matériels d'exécution nécessaires.

Un organisme interprofessionnel

bien outillé sera toujours prêt à faire...
La réalisation d'une mesure comme le blocage et le sacrifice des excédents nécessitera, pour être effectivement contrôlée, une réorganisation de la monnaie dans le cadre interprofessionnel.

La limitation du travail et de la puissance d'écrasement des moulins, très supérieure actuellement aux besoins, est indispensable pour mettre fin à la concurrence désordonnée de l'industrie moutinière qui rend impossible tout redressement du marché du blé.

Si la politique des années excédentaires préconisée par les Associations agricoles n'est pas acceptée, nous continuerons à assister, impuissants, à ce paradoxe : une récolte supérieure de 10 à 20 % à la moyenne, provoquant une chute des cours de 40 à 50 %.

Que l'Etat, responsable et impuissant à remédier à la situation actuelle, n'accuse pas, pour décharger sa lourde responsabilité, les Associations agricoles de n'avoir pas de programme.

C'est lui qui a rejeté les propositions professionnelles précises et minutieusement étudiées.

Ce n'est pas la même chose.

La dénaturation du blé

Les demandes de dénaturation parvenues au Comité depuis le début du mois, de janvier atteignent déjà un tonnage très élevé, de plus de 2 millions 1/2 de quintaux.

On se réjouirait de l'ampleur que prend cette opération, qui serait de nature à alléger le marché du blé, si elle ne se développait pas dans des conditions si mauvaises que son résultat en sera pratiquement compromis. Pour éviter cet échec, il eût fallu :

1° Tout d'abord une limitation des entrées de céréales étrangères et coloniales aurai dû précéder toute opération de dénaturation.

Or, les importations de seigles, avoine, orge, maïs, riz, son et tourteaux atteignent, pour l'année 1934, plus de 15 millions de quintaux, chiffre supérieur aux entrées de 1930. Sur ces 15 millions de quintaux, on compte plus de 12 millions de quintaux de riz et maïs.

On annonce des mesures prochaines pour aider les producteurs d'Indochine à exporter leur riz ailleurs qu'en France. Les producteurs de céréales acceptent que cette aide — qui tirera les Indochinois de l'emprise de quelques gros importateurs et banquiers — soit financée par le compte spécial du blé ; mais ils insistent pour que cette mesure soit prise de toute urgence et avec des garanties suffisantes pour l'utilisation des sommes versées ;

2° Afin de mener à bien une opération de cette envergure, il eût fallu une organisation rationnelle du contrôle, avec un nombre suffisant d'agents pour surveiller les opérations rapidement. Avec les moyens actuels, on ne pourra dénaturation le tonnage prévu avant la fin de la période d'hiver, pendant laquelle les besoins de blés dénatrés sont les plus importants.

On bien, si pour réaliser un « gros tonnage », on bâclait la surveillance, ce serait le redoublement de fraudes déjà enregistrées l'an dernier ;

3° Enfin, il est anormal de distribuer au hasard les autorisations de dénaturation sans aucune règle ni méthode. C'est le meilleur moyen de faciliter les fraudes et des abus scandaleux. Si des autorisations sont accordées pour un total de 4 millions de quintaux, c'est plus de 150 millions de francs qui vont être dépensés ; il faudrait être sûr que le marché sera allégé dans une proportion correspondant à cet effort.

Faute d'avoir pris à temps les mesures judiciaires élémentaires qui s'imposaient, le résultat recherché ne sera pas atteint.

Pour l'instant, la mise en marche de la dénaturation a surtout eu pour résultat de peser sur les cours des céréales secondaires : avoines à 43-44 fr., seigles et orges de mouture à 50-52 francs.

Cette mesure trahit une fois de plus l'absence totale de programme d'ensemble qui caractérise la politique du Gouvernement. Sous le prétexte d'assainir le marché du blé et d'en revaloriser les cours, on encombre le marché des céréales secondaires et on provoque le fléchissement des cours.

Une mesure onéreuse et inopportune : La construction de silos par l'Etat

Le Comité interministériel économique, réuni le 28 janvier, a décidé la mise en exécution d'un programme de construction de silos à blés pour la conservation d'une première tranche d'un million de quintaux du stock de sécurité.

C'est le type des mesures décidées au hasard, sans aucune étude préalable, dangereuse pour le présent et pour l'avenir :

Décision en contradiction avec les affirmations antérieures qui annonçaient des achats très rapides pour décharger le marché ; ou bien les silos dont la construction est annoncée ne seront pas prêts et ils ne pourront servir à loger des blés dont les achats se poursuivront actuellement ; — ou bien on retardera les achats pour attendre que les constructions soient terminées.

Décision qui n'apparaît pas comme indispensable pour le logement du stock de sécurité : Les blés achetés par l'Etat peuvent être conservés dans les magasins des coopératives ou des négociants dans des conditions beaucoup plus économiques que par l'Administration elle-même.

La conservation de ce stock par l'Etat, avec des méthodes administratives qui ont déjà fait leurs tristes preuves, se solderait, en fin de compte, par des pertes importantes.

Comment ces constructions seront-elles réparties ? Consultera-t-on les organisations agricoles et les Chambres d'Agriculture ? Seront-elles décidées au hasard des influences politiques et des interventions parlementaires ?

Par qui seront financées ces constructions ? Par le compte spécial du blé ? Ce serait inacceptable sans consultation des producteurs dont les contributions servent à alimenter le fonds. Par les ressources budgétaires ? Ce serait une dépense nouvelle à la charge des contribuables.

On a réduit, sous le prétexte d'économies, les subventions aux coopératives et on engagerait par ailleurs des dépenses beaucoup plus importantes pour des constructions non seulement inutiles, mais dangereuses pour l'avenir du marché.

En effet, la constitution d'un stock de sécurité par l'Etat apparaissait comme une mesure toute provisoire. La mise sur pied d'un programme de constructions par l'Etat trahit le désir de poursuivre une politique de « report d'Etat » définitive.

Après avoir supprimé le report par les producteurs, est-ce pour mieux tenir en main les cours du blé ? La constitution de ce stock permanent met le marché du blé sous la dépendance complète de l'Etat, qui pourra enrayer toute reprise des cours quand il le désirera ; éventualité particulièrement redoutable à un moment où le Gouvernement est engagé dans une politique de déflation des prix agricoles.

Au lieu de pousser les producteurs à se grouper et à faire l'effort d'organisation qu'on leur a conseillé depuis des années, on entre dans la voie de l'étatisme.

Faut-il souligner cette inconséquence nouvelle d'un Gouvernement qui a multiplié des déclarations de libéralisme ?

Organisation professionnelle et liberté ne sont que pour les grandes industries ; l'étatisme et les contraintes pour les producteurs agricoles.

Gros blé, belles prairies, bon vin Avec les Engrais Saint-Gobain.

FERMIER SORTANT Indemnité de plus-value

De notre excellent confrère La Production Française :

« Si cette histoire vous amuse, nous pouvons la recommencer ! »

Cette histoire est celle de l'indemnité de plus-value au fermier sortant, qui, depuis de nombreuses années, dort dans les cartons verts de la Chambre et du Sénat, qui a fait l'objet de volumineux rapports, et que, périodiquement, on soulevait à nouveau avant de la laisser retomber dans un néant poussiéreux.

Si d'autres chats plus importants ne sont pas à frotter par nos parlementaires, nous croyons savoir que sur le tapis du Sénat va s'agiter bientôt cette question. Est-elle opportune dans les circonstances économiques actuelles ? Nous laissons le soin à nos lecteurs d'en juger. Pour notre part, nous estimons que l'agriculture traverse actuellement une période de difficultés suffisantes pour qu'il ne soit pas nécessaire, par une loi plus ou moins bien faite, d'y ajouter une nouvelle cause de conflits entre propriétaires et fermiers.

Ce n'est pas que le principe de l'indemnité de plus-value au fermier sortant nous paraisse injuste. Loin de nous cette idée.

En effet, légalement, le fermier est tenu de rendre la chose louée dans l'état où il l'a trouvée à son entrée. Par conséquent, si une déprédation, un dommage sont constatés à sa sortie, il doit en indemniser le bailleur ou le fermier entrant. Il paraît donc logique et équitable de lui accorder une rémunération en contre-partie si, loin d'épuiser le fonds, il en a, par ses travaux et ses dépenses personnelles, augmenté la valeur, puisque, du fait de son départ, il n'en peut plus bénéficier par l'exploitation du fonds.

Mais si le principe est juste, son application est complexe. Les rapporteurs des différents projets se sont efforcés de prévoir les difficultés d'application.

Le grand principe est la distinction entre deux catégories d'améliorations : les améliorations foncières et les améliorations culturales, les premières ayant un certain caractère de permanence, les autres, au contraire, devant être plus ou moins rapidement absorbées et consommées pour les besoins de l'exploitation.

Sans que cette liste soit limitative, on peut considérer, d'après les projets en suspens, comme améliorations foncières, les constructions, aménagements ou agrandissements de bâtiments, création de silos, établissements de clôtures fixes et permanentes, création de chemins d'exploitation, construction de ponts, création de fossés, travaux de drainage.

Quant aux améliorations culturales, ce sont toutes les autres, et il est impossible d'en donner une énumération qui serait aussi longue et complexe que les multiples et difficiles travaux de la terre. Celles-ci ont simplement pour but d'augmenter le rendement de la terre, par l'apport d'éléments fertilisants, de meilleures méthodes d'assolement et de culture.

Cette seconde catégorie d'améliorations, à notre avis, ne devrait donner lieu à indemnité qu'exceptionnellement, et pour un temps relativement court avant la fin de l'exploitation.

Quant aux autres améliorations, leur indemnité paraît tout à fait légitime, mais il nous semble, avec les rédacteurs des projets déposés, que deux précautions indispensables doivent être prises contre les abus éventuels.

La première est qu'un état des lieux très exact et détaillé soit dressé au début du bail afin de pouvoir le plus clairement possible déterminer les améliorations.

La seconde est que le propriétaire soit amené à donner son assentiment par écrit aux travaux exécutés par son fermier. Cela est indispensable, selon la formule : « charbonnier est maître chez soi ».

Enfin, et ceci est important, il ne devra être tenu compte que des travaux ayant apporté réellement une plus-value au fonds et non des travaux plus ou moins somptueux et superflus.

Si la loi est votée, souhaitons qu'elle soit aussi claire et courte que possible, ne traquant que les grandes lignes, de manière à laisser à l'initiative privée et à l'entente des parties la plus grande voie.

Henri LEQUIEN.

défrichement et aménagement de terres incultes, bref, toutes sortes de travaux d'amélioration présentant un caractère de permanence.

Quant aux améliorations culturales, ce sont toutes les autres, et il est impossible d'en donner une énumération qui serait aussi longue et complexe que les multiples et difficiles travaux de la terre. Celles-ci ont simplement pour but d'augmenter le rendement de la terre, par l'apport d'éléments fertilisants, de meilleures méthodes d'assolement et de culture.

Cette seconde catégorie d'améliorations, à notre avis, ne devrait donner lieu à indemnité qu'exceptionnellement, et pour un temps relativement court avant la fin de l'exploitation.

Quant aux autres améliorations, leur indemnité paraît tout à fait légitime, mais il nous semble, avec les rédacteurs des projets déposés, que deux précautions indispensables doivent être prises contre les abus éventuels.

La première est qu'un état des lieux très exact et détaillé soit dressé au début du bail afin de pouvoir le plus clairement possible déterminer les améliorations.

La seconde est que le propriétaire soit amené à donner son assentiment par écrit aux travaux exécutés par son fermier. Cela est indispensable, selon la formule : « charbonnier est maître chez soi ».

Enfin, et ceci est important, il ne devra être tenu compte que des travaux ayant apporté réellement une plus-value au fonds et non des travaux plus ou moins somptueux et superflus.

Si la loi est votée, souhaitons qu'elle soit aussi claire et courte que possible, ne traquant que les grandes lignes, de manière à laisser à l'initiative privée et à l'entente des parties la plus grande voie.

Henri LEQUIEN.

P.-O. - Midi

A défaut de Wagons-Lits
utilisez pour
vos voyages de nuit les
LITS-TOILETTE ET COUCHETTES
du P.O.-MIDI
Nouveaux prix réduits

Couchettes : jusqu'à 250 kilomètres, 30 fr. ; de 250 à 500 kilomètres, 40 fr. ; au-delà de 500 kilomètres, 50 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser : aux Agences P.O.-Midi, 16, boulevard des Capucines et 126, boulevard Raspail, ou à la Maison de France, 101, avenue des Champs-Élysées, à Paris ; aux gares P.O.-Midi ; aux Agences de Voyages.

Foire-Exposition de Nantes

CONCOURS D'ANIMAUX REPRODUCTEURS (Bovins, Ovins, Porcins)

Comme chaque année, la Société d'Agriculture organise un concours de Bovins reproducteurs, ouvert à tous les éleveurs du département. Il aura lieu les 12, 13 et 14 avril et remportera un succès habituel.

Cette année 1935, il promet d'être spécialement brillant, parce que la Société d'élevage de la race Maine-Anjou a décidé de venir à Nantes, tenir en même temps que le concours bovin départemental, ses importantes assises annuelles.

Ce n'est pas tout, très heureuse innovation, le Comité de la Foire-Exposition, sous le haut patronage et avec l'aide technique de la Société d'Agriculture, organise un grand concours de porcins et d'ovins reproducteurs. Il sera régional, et comprendra les animaux de ces sortes de la Loire-Inférieure et des départements voisins.

La journée du mardi 9 avril sera consacrée à cette exposition.

Soucieux d'être au premier plan de l'activité agricole, les organisateurs ont décidé, en plus des stands de concours, d'installer sur le terrain de la Foire un vaste parterre d'élevage de cochons en plein air. On y verra des bandes de porcs élevés en liberté au grand air, avec leurs nourrisseurs automatiques, leurs abreuvoirs permanents, etc...

Le Comité de l'Exposition et la Société d'Agriculture invitent donc des maintenant les éleveurs de moutons, Southdown, Orfordown, Dishley, Dishley mérinos et races diverses de pays, les éleveurs de porcs de races anglaises et françaises à se préparer à venir nombreux à cette exposition.

Rendez-vous leur est donné pour s'inscrire ultérieurement et pour préparer leurs animaux en vue de cette importante manifestation ; elle aura lieu à Nantes le 9 avril 1935 et sera dotée de nombreux prix.

La Vie Syndicale

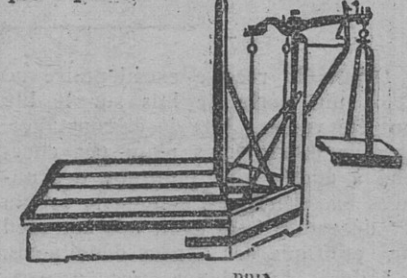
Saint-Lumine-de-Goutais

Dimanche 10 février, à 11 heures, après la grand-messe, au bourg de Saint-Lumine-de-Goutais, réunion syndicale et conférence de défense agricole par M. R. Faivre. Tous les agriculteurs sont cordialement invités.

Machines Agricoles

Basculs décimales

Bonne construction courante. Marque réputée.



Poids	Poids	Chêne verni	Renforcé
100 kg.	140 fr.	158 fr.	176 fr.
200	162 »	185 »	203 »
300	189 »	225 »	252 »
500	261 »	315 »	356 »

Supplément pour crochet de sûreté : 15 fr. — Taxe de vérification première en sus. — Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Basculs Romaines

Équipées avec nouveau fléau brevété. Fabrication soignée.

Poids	Poids	Chêne verni	Renforcé
100 kg.	261 fr.	279 fr.	338 fr.
200	270 »	297 »	360 »
300	315 »	351 »	423 »
500	414 »	459 »	558 »

Taxe de vérification première en sus. — Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Basculs fariniers. Basculs pesé-bétail : Nous consulter.

Tarares

TARARES. CRIBLEURS munis de cinq grilles et deux cribles ; modèles sérieux se faisant avec ferrure à droite, ferrure à gauche, ou ferrure d'angle, au choix :

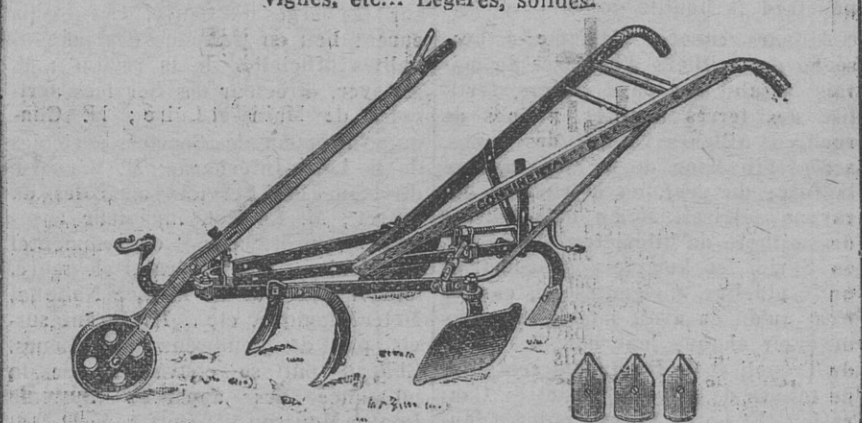
Débit	Largeur	Prix
8 à 12 hectolitres	0°65	275 fr.
12 à 16	0°70	300 »
20 à 25	0°82	345 »
25 à 30	0°86	370 »
30 à 35	0°90	395 »
35 à 40	1°	425 »
40 à 45	1°10	450 »

Ces prix s'entendent franco gares grands réseaux. Remise à nos adhérents.

Modèles Ensacheurs-Cribleurs sur demande et tous autres modèles.

Houes-Cultivateurs

à combinaisons multiples pour cultures de pommes de terre, betteraves, vignes, etc... Légères, solides.



Type 1 : Livré monté avec 2 lames de 75 cm, 2 versoirs, 1 soc de 175 cm à l'arrière et en plus : 2 lames de 75 cm et 1 lame de 100 cm. 198 fr.

Type 5 : Livré avec 2 lames de 75 cm, 2 socs triangulaires de 250 cm et 1 soc triangulaire de 300 cm à l'arrière (pour travaux de sarclage). 193 fr.

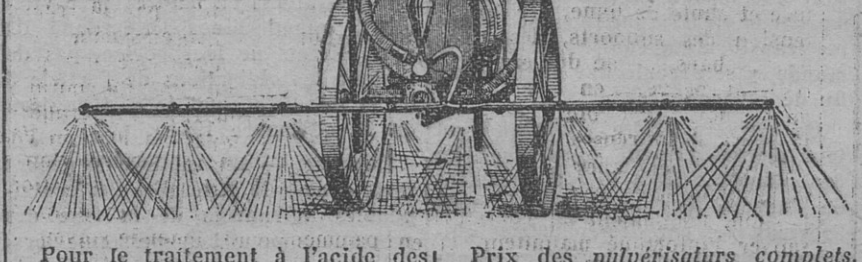
Type 6 : Avec large raie à l'arrière : 2 lames de 75 cm, 2 versoirs et 1 soc bûche à ailes mobiles (pour travaux de bûche). 216 fr.

Remise aux adhérents et port déduit sur facture gares grands réseaux

Majoration de 10 fr. pour Manchons en bois

Nous pouvons livrer ces houes avec équipements divers pour tous travaux. Nous consulter.

Pulvérisateur



Pour le traitement à l'acide des céréales et pour la vigne.

Pompe nouveau modèle à quadruple effet par diaphragmes et robinet à 3 voies. Tonneau bois 1° qualité, châssis et roues métalliques. Rampe 3 mètres et 4 mètres 50 de large.

Les n° 1 et 2 sont actionnés à la main. Le n° 3 est actionné par les roues, tout en conservant le remplissage du tonneau. La pompe s'enlève facilement et peut servir à tous usages, débit : 5.000 litres.

Prix des pulvérisateurs complets, de 1.200 à 1.800 fr., suivant modèle.

Supplément pour rampe à vignes, 375 fr.

Pompe à quadruple effet, spéciale pour la vigne et autres usages, montée sur brouette, débit 5.000 litres, avec 5 mètres de tuyau. Prix : 600 fr.

Départ usine.

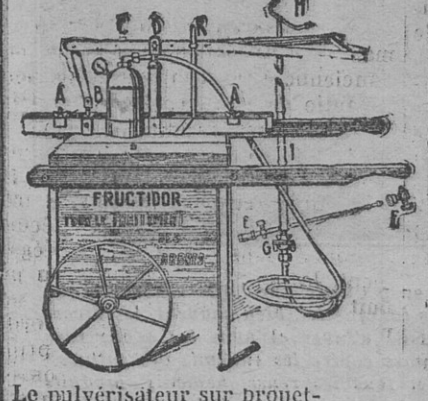
Remise à nos adhérents.

Tous autres modèles à traction et Pulvérisateurs mixtes sur demande.

Pulvérisateur "Fructidor"

A haute pression pour arbres fruitiers. Cuivre plombé ; clapets en ivoire ; manomètre de 20 kilos ; soupape de sûreté ; agitateur réglable ; 10 mètres de tuyau pour acide, jet double « godet » (traitement d'été).

La pompe seule, départ usine 765 fr.



Le pulvérisateur sur brouette de 100 litres. 1.095 fr.

Le pulvérisateur sur brouette de 150 litres. 1.205 fr.

Nouvel appareil à traction (cheval) contenant 200 litres : 1.450 francs.

Ce pulvérisateur, muni d'une rampe spéciale de 200 fr., peut traiter à la fois cinq rangs de pommes de terre contre le doryphore.

Prix départ usine et Remise à nos adhérents.

Autres modèles. Nous consulter.

Pompes à purin

En tôle galvanisée. Diamètre du cylindre, 14 centimètres ; tuyaux de 9 centimètres.

Débit, 12.000 litres environ, modèle fixe :

Hauteur 2°80... 200 fr.
— 3°30... 220 fr.
— 3°80... 240 fr.
— 4°30... 280 fr.
— 5°80... 300 fr.

Modèles extensibles de 305 à 440 fr., suivant hauteurs.

Support fixe pour ces pompes : 95 fr.

Modèle spécial sur brouette, avec 3 mètres de tuyau caoutchouc : 565 fr.

Prix départ usine, Remise à nos adhérents.

Engrais spécial pour Arbres fruitiers

Contenant les trois éléments fertilisants : azote, acide phosphorique et potasse.

N° 1 Pour les jeunes sujets :

Le sac de 100 kilos.....	80 fr.
— 50 —	41 »
— 25 —	22 »

N° 2 Pour l'entretien de l'arbre :

Le sac de 100 kilos.....	70 fr.
— 50 —	36 »
— 25 —	20 »

N° 3 Pour les arbres trop vigoureux poussant à bois, sans fruits :

Le sac de 100 kilos.....	50 fr.
— 50 —	26 »
— 25 —	15 »

Cet engrais s'emploie à la dose de 1 à 2 kilos pour les jeunes sujets, ou de 8 à 12 kilos pour les arbres forts. Livraisons en sacs de 5 kilos sur demande, avec majoration.

VIVE LE FRUIT FRANÇAIS

traitez vos arbres en hiver à l'IVERNOL

Il vous apparaît, au printemps, avec une écorce lisse et saine. Leurs fruits, abondants, n'auront rien d'envier, quant à l'aspect, aux fruits étrangers, tout en conservant l'exquise saveur du terroir français.

Les larves, les œufs des insectes, seront détruits. Les mousses, les lichens, les champignons auront disparu. ESSAYEZ !

Société "LE FLY-TOX"
22, r. de Marignan, Paris (8)

Renseignements au Syndicat

Dés herbant agricole

Nous pouvons fournir à nos adhérents un dés herbant agricole magnésien, pour la destruction des mauvaises herbes dans les céréales. Son action s'étend aux espèces les plus résistantes, comme l'avoine à cha-pelets et diverses autres plantes à rhizomes ou à bulbes.

Ce nouveau produit n'est toxique ni pour l'homme, ni pour les animaux. Sa manipulation n'offre aucun danger et il n'est corrosif ni pour les vêtements, ni pour le matériel. Il ne décalifie pas la terre ; son magasinage est facile, il n'y a aucun emballage à retourner ; sa conservation est pratiquement indéfinie. C'est un produit solide, concentré, qui s'emploie à la dose de 6 à 9 kilos à l'hectare. On fait dissoudre cette quantité dans 1.000 à 1.200 litres d'eau, que l'on épand en pulvérisation sur un hectare, avec les appareils ordinairement employés pour cet usage.

Ne traiter que par temps humide et terre mouillée, condition indispensable de réussite.

Le prix de vente de ce dés herbant agricole magnésien est de 450 francs les 100 kilos, départ usine, ou de 112 fr. 50 le tonneau de 25 kilos, départ, emballage perdu. On ne livre pas de quantités inférieures à 25 kilos. Le coût de l'ingrédient pour traiter un hectare oscille donc entre 28 et 40 francs. L'opération mérite d'être tentée, comparativement avec les autres produits déjà utilisés dans la lutte contre les mauvaises herbes, qu'on ne saurait trop s'acharner à détruire.

D'une manière générale nous recommandons de semer les radis en même temps que d'autres légumes tels que carottes, laitues, chicorées, etc... Les radis se développent vite sous récoltes, avant qu'ils aient pu nuire à ces plantes qu'ils protègent même de leur ombre à l'époque de la levée. Dès le début de la végétation il faut éclaircir suffisamment pour que les racines aient bien la place nécessaire à leur développement.

LE VIEUX JARDINIER.

Lors de vos semis prochains Songez aux Engrais St-Gobain.

Plants de Châtaignier

La Commission du Châtaignier désire arrêter ses opérations le plus tôt possible.

Elle invite en conséquence les planteurs à lui faire parvenir leurs commandes dans le plus bref délai possible.

Elle rappelle qu'elle cède les plants aux conditions suivantes :

Plants de Montevault

Indigènes

10/30 66 fr. le mille

50/90 100 fr. —

90/180 150 fr. —

Tanbas

10/30 200 fr. le mille

30/50 250 fr. —

50/90 300 fr. —

90/150 400 fr. —

Balivieux 1°/1°50... 12 fr. l'unité

Balivieux 1°50/2°... 18 fr. —

Plants du Gâvre

Indigènes

1 an 66 fr. le mille

2 ans 90 fr. —

Tanbas

1 an 260 fr. le mille

2 ans 325 fr. —

MON JARDIN

La Culture du Radis

L'origine du radis, beaucoup discutée, n'est pas encore bien connue ; on le croit indigène. On le mange cru comme hors-d'œuvre avec du sel et du beurre. Il jouit de propriétés diurétiques, stomachiques, stimulantes et anti-scorbutiques.

Jamais la table familiale ne devrait en être dépourvue car entre les cultures printanières et d'été il y a celle

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 4 Février 1935

ANIMAUX	Arrivés	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette	PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif
Bœufs.....	3.320	3.200	5 30	4 30
Vaches.....	2.410	2.000	5 30	4 30
Taureaux.....	430	415	3 70	3 40
Veaux.....	1.889	1.750	9 70	8 00
Moutons.....	10.211	9.800	14 70	10 80
Porcs.....	1.883	1.883	5 72	5 14

Du Jeudi 7 Février 1935

Bœufs.....	1.066	930	5 50	4 50
Vaches.....	700	620	5 30	4 00
Taureaux.....	260	240	3 90	3 40
Veaux.....	1.512	1.400	9 80	8 10
Moutons.....	5.317	5.000	14 80	10 70
Porcs.....	1.083	1.083	5 72	5 14

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

GROS : 5.860. — Maine-et-Loire, 245; Sarthe, 110; Mayenne, 305; Loire-Inférieure, 140; Indre-et-Loire, 25; Deux-Sèvres, 70; Vienne, 509; Vendée, 305. VEAUX : 1.889. — Maine-et-Loire, 35; Sarthe, 370; Mayenne, 60; Loire-Inférieure, 15; Indre-et-Loire, 60; Vendée, 10. MOUTONS : 10.211. — Vienne, 305; Sarthe, 140. PORCS : 1.883. — Maine-et-Loire, 315; Sarthe, 200; Loire-Inférieure, 200; Indre-et-Loire, 125; Deux-Sèvres, 50; Vendée, 35.

La Tuberculose bovine et l'action rédhitoire

M. Paul Lafont, sénateur, avait demandé au Ministre de l'Agriculture :
1° Si après les travaux préparatoires de la loi du 7 juillet 1933, qui a classé la tuberculose parmi les vices rédhibitoires, l'acheteur doit nécessairement rapporter la preuve de la constatation ou de la suspicion de l'affectation à M. le Juge de paix, en présentant sa requête aux fins de nomination d'expert; dans la négative, l'acheteur, par le fait de sa requête non basée, prolonge au-delà du délai de quinze jours fixé par la loi, la présomption d'antériorité qui, en fait, ne devrait résulter que de la constatation de la tuberculose dans le délai imparti;
2° Si une tuberculose pratiquée plus de quinze jours après la vente d'un animal permet scientifiquement d'affirmer, au cas d'un résultat positif, que l'animal était infecté chez le vendeur, et ne s'est pas contaminé chez l'acheteur;
3° Si une tuberculose douteuse, pratiquée plus de quinze jours après la vente, peut être la cause d'une nouvelle intervention un mois plus tard, et si le résultat de cette dernière tuberculose permet de conclure à la présomption d'antériorité au profit de l'acheteur;
4° Si pour apprécier le résultat d'une tuberculose, il n'est pas indispensable de procéder par comparaison avec les températures relevées les jours précédant immédiatement l'inoculation de tuberculine et si l'examen isolé des températures de la journée peut permettre de conclure à l'existence de l'affectation;
5° Si une seule réaction locale au point d'inoculation sans réaction thermique ni réaction générale peut suffire pour faire déclarer l'animal suspect de tuberculose.

Le Ministre de l'Agriculture a répondu (Journal Officiel du 27 janvier 1935) :

« 1° Pour engager l'action rédhitoire, l'acheteur d'un animal présumé tuberculeux peut présenter sa requête aux fins de nomination d'expert sans avoir à fournir la preuve de l'existence ou de la suspicion de la maladie. Cette obligation, qui avait été envisagée, a été nettement écartée au cours des débats. A partir du moment où la requête est déposée, il appartient à l'expert d'opérer dans le plus court délai; mais la présomption d'antériorité du mal est en faveur de l'acheteur qui court seulement le risque de supporter les frais d'expertise et éventuellement de fourrière, si ces dires ne sont pas confirmés;
2° Lorsque la tuberculose est pratiquée plus de quinze jours après la vente, on peut parfois constater un doute sur l'existence du mal avant la livraison; mais les chances d'erreur sont pratiquement nulles si on opère à une date aussi rapprochée que possible, ce qui est le cas habituel;
3° En cas de réaction douteuse, l'expert peut être conduit à pratiquer une seconde épreuve; dès lors,

TAXE A L'ABATAGE

L'attention des éleveurs de bœufs de la région est appelée sur les dispositions suivantes :

La taxe instituée par le décret du 3 octobre 1925 est due, en principe, par tous ceux qui abattent ou font abattre, pour leur compte, en vue de la vente, des animaux de boucherie, sans paiement étant à la charge de la personne, particulier ou Société, qui est le propriétaire de l'animal au moment de l'abattage.

C'est ainsi que lorsqu'un éleveur fait abattre un animal et qu'il vend ensuite la viande obtenue, il se trouve redevable de la taxe.

Par contre, lorsque, selon l'usage en vigueur dans certaines régions, les cultivateurs procèdent à la vente de leurs animaux avant l'abattage, suivant la méthode dite du poids mort, c'est-à-dire moyennant un prix fixé au kilogramme, le poids effectif de l'animal restant seul à déterminer après l'abattage, il y a lieu de considérer que la vente est conclue, dès l'instant que l'animal est identifié et que les deux parties contractantes sont d'accord sur le prix de base au kilogramme. Le marché est en ce cas définitif, quel que puisse être le poids réel de l'animal abattu. Dans les cas de l'espèce, le paiement de la taxe incombait aux commerçants acheteurs, mais le cultivateur vendeur reste tenu de se conformer aux prescriptions imposées aux personnes qui abattent ou font abattre dans une tuerie particulière (inscription sur un carnet spécial).

PHOSAMO n'est pas "l'Engrais des Riches" ; mais PHOSAMO permet des économies ; à égalité de dépense en argent avec d'autres engrais, il donne de meilleurs résultats sur toutes les cultures.

INSTITUT DENTAIRE NATIONAL

23, Place de la Bourse (angle Rue de la Fosse) — NANTES

Qu'apprécient les gens de la campagne ?

De tout temps, les gens de la campagne ont péniblement gagné l'argent à la sueur de leur front.

Par contre, lorsqu'ils veulent obtenir les choses indispensables, ils sont obligés de décaisser beaucoup d'argent. Mieux que tous autres, dans ces conditions, ils apprécient les prix que l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL met volontairement à leur portée parce qu'ils les comparent avec ceux qu'ils payaient précédemment.

Nous rappelons que ces tarifs officiellement pratiqués sont les suivants :

Extraction, la première dent.....	8 fr.
les autres.....	4 fr.
Plombages.....	12 fr.
Dentier, la dent.....	16 fr. 65

Exemple :

Dentier 10 dents, 2 crochets.....	203 fr. 15
Dentier complet, haut et bas.....	499 fr. 50

Les Assurés sociaux sont remboursés 80 % de ces tarifs.

Tous les soins et travaux présentent les garanties de l'INSTITUT DENTAIRE NATIONAL.

Aux Producteurs de Lait

Nous avons tous les groupements producteurs de lait et les producteurs individuels, de la création du journal mensuel « Bulletin de la C.G.L. et de la F.N.C.L. ». Ce bulletin sera le trait d'union entre tous les producteurs de lait et les groupements professionnels.

Il contient une foule de renseignements, de statistiques, de conseils, de prescriptions utiles aux producteurs avisés et à tous les groupements locaux.

Il est essentiellement pratique et toujours d'actualité.

Nous recommandons chaudement, fermement à tous, de s'abonner dès maintenant : les quelques francs annuels seront bien placés pour vos intérêts et votre défense !

P. LE QUEN,

Président de la Fédération régionale des Groupements producteurs et des Producteurs de lait de l'Ouest.

Les abonnements sont reçus à notre Fédération; joindre le montant (3 fr. 50 par an) à la lettre d'inscription. Ecrire à nos secrétaires : soit M. Faivre, 2, rue Scribe, Nantes; soit M. Roch, 11, rue du Chapeau-Rouge, Nantes.

L'importance du choix d'un Engrais

Les frais généraux de toute exploitation peuvent être considérés comme constitués, pour une partie, par un certain nombre d'éléments fixés soustraits en quelque sorte à l'action du cultivateur, tels : les impôts, le fermage, l'intérêt de l'argent emprunté, etc., et correspondant à des frais qui s'imposent comme une nécessité, mais ne sont cependant pas directement productifs; pour l'autre partie, de dépenses exclusives d'exploitation, comme : les semences, les engrais, la main-d'œuvre, etc., d'une répercussion immédiate sur l'importance de la récolte et qui peuvent être réglées à volonté par le cultivateur.

On conçoit aisément que celui-ci ait son intérêt à augmenter ce dernier genre de dépenses, puisqu'elles sont essentiellement productives et assurent un accroissement de récoltes pour une même quantité de frais fixes. C'est ici que l'on comprend tout le rôle rempli par les engrais, car non seulement ils assurent un pareil résultat, déjà considérable, mais encore ils permettent d'obtenir, moyennant une dépense relativement peu élevée, un rendement considérablement supérieur.

Cependant, si l'on peut dire aujourd'hui que tous les cultivateurs sont convaincus de l'impérieuse nécessité des engrais, nombreux sont encore ceux qui les achètent sans se rendre compte d'une façon suffisante de leur valeur réelle. Depuis quelques années surtout, le nombre des engrais n'a cessé de se multiplier. Sans parler ici des produits douteux, qui n'ont malheureusement pas encore entièrement disparu du marché, on peut estimer avec raison que les engrais sont beaucoup trop nombreux pour qu'ils soient tous également bons. Il importe donc au cultivateur de choisir parmi ceux-ci le meilleur, c'est-à-dire celui qui lui assurera le maximum d'effet pour le minimum de frais.

En s'adressant, d'une part, à une maison universellement connue, de l'ancienneté est à la fois la meilleure garantie de son expérience et de la valeur de ses produits, et en portant, d'autre part, son choix uniquement sur des engrais qui ont déjà fait leurs preuves, l'agriculteur trouvera, de toute évidence, une sécurité absolue. Dans certains cas, également, le nom de l'inventeur du produit pourra constituer, à lui seul, une garantie de tout premier ordre.

C'est ainsi que l'une des principales causes de la faveur considérable que reçoit auprès de la culture, des son apparition, un fertilisant comme le Potazote, fut incontestablement la haute réputation de Georges Claude, l'éminent savant qui, à l'aide de quelques années, réalisa sa fabrication et auquel l'industrie française reste redevable de tant de brillantes découvertes. Les résultats, d'ailleurs, ne tardèrent pas à révéler la supériorité de cet engrais composé qui réside à la fois dans son efficacité remarquable et son prix relativement très économique.



Superphosphate de chaux
engrais de base

Pour tous renseignements techniques et pratiques, s'adresser au Comité de vulgarisation du Superphosphate, 6, Rue d'Angoulême, PARIS (2).



L'Elevage de la Pintade

A notre époque où il importe de multiplier les produits de la ferme, surtout quand il ne doit pas en résulter de grands soucis pour la fermière, on se préoccupe avec raison de diversifier et d'améliorer les élevages de volailles. Parmi celles qui doivent fixer plus particulièrement l'attention, il faut citer la pintade.

Ce volatile vit encore à l'état sauvage, en Afrique, son pays d'origine, où, aux temps antiques, les Romains la découvrirent et l'appellèrent poule de Numidie. C'est d'ailleurs le nom que les Italiens lui ont conservé : « gallina di Numidia ».

Elle ressemble à la poule par sa taille, à la perdrix par son attitude voûtée, au dindon par l'absence de plumes à la tête et à la partie supérieure du cou. Son plumage, sans avoir de riches et éclatantes couleurs, est cependant très distingué. Ses diverses variétés se distinguent par lui.

La plus répandue et la plus rustique est la grise. Il y a aussi la lilas et la blanche, plutôt crême.

Toutes ont les ailes courtes et la queue tombante, comme la caille et la perdrix, ce qui leur donne l'air bossu. La tête, petite et sans crête, est surmontée d'excroissances charnues recombant sur un cou dénudé, comme chez le dindon. De chaque côté se remarquent des barbillons, ou replis de la peau, sans forme régulière, plus développés, plus gonflés chez le mâle que chez la femelle qui les a toujours plats : ils sont bleuâtres chez le mâle et rouges chez la femelle.

A l'état sauvage surtout, la pintade a les allures et les mœurs de la perdrix; le mâle, au lever et au coucher du soleil, pousse un cri perçant pour rassembler ses poules; la femelle a un cri moins bruyant, mais qu'elle répète sans cesse.

La pintade aime la liberté et les grands espaces où elle recherche la nourriture qu'elle préfère : les insectes et la verdure.

Les pintades pondent à partir d'avril, le long des haies et des buissons, plutôt que dans le poulailler. En liberté, elles pondent une quinzaine d'œufs, mais si on la tient au poulailler et en lui donnant une nourriture qui l'excite à la ponte, elle en pondra une centaine, si l'on a soin de ne laisser dans son nid que l'œuf pondu dans la journée. La pintade est mauvaise couveuse parce que son mâle la tracasse sans cesse. Aussi fait-on couvrir ses œufs par des poules ou des dindes, tandis qu'elle-même continue sa ponte. L'incubation dure vingt-cinq jours environ.

Les œufs de la pintade sont plus petits que ceux de la poule, leur coquille est plus dure et leur goût plus savoureux.

Le sabotage des Lignes Electriques

On nous écrit : Les accidents en électricité sont, fort heureusement, relativement rares, mais malgré les précautions prises par les Administrations et les Secteurs, certains cas se sont produits, particulièrement déplorables parce qu'ils proviennent d'actes de sabotage commis contre des lignes électriques.

Ainsi des jeunes gens, à l'esprit mal tourné, s'amusaient parfois à lancer des branches, des fils de fer, sur des lignes aériennes ou se servaient des isolateurs comme cible pour exercer leur adresse. Les malheureux, ils ne savent pas qu'ils peuvent être les conséquences graves de leur acte malveillant. Toutes les personnes sensées devraient considérer comme de leur devoir d'attirer l'attention du public et notamment de la jeunesse sur les effets désastreux qui peuvent en résulter pour les auteurs eux-mêmes et pour d'autres personnes.

Tout d'abord l'auteur de tels actes risque fort d'être lui-même sérieusement brûlé ou électrocuté. Les suites d'un court-circuit, d'une mise à la terre subite d'une canalisation, sont parfois incalculables. Une rupture et chute de ligne, une mise sous tension des supports, des anneaux, des haubans, même du terrain environnant peuvent en résulter, entraînant donc les conséquences sont toujours désastreuses.

D'autres personnes peuvent entrer en contact avec ces éléments sous tension, notamment en cherchant à sauver l'infortuné malfaiteur, et en partageant le sort. Toujours, de graves perturbations seront apportées dans la distribution de l'énergie de toute une région, nuisant ainsi à d'autres concitoyens qui pourront en subir des désagréments sensibles, et même des pertes considérables.

Il est évident que le danger que présentent pour le public et tous les consommateurs de courant, des actes de sabotage de ce genre, a suscité des sanctions très sévères. Ainsi la loi du 15 juin 1906, modifiée par les lois des 19 juillet 1922, 27 février et 13 juillet 1925, concer-

Les pintadeaux sont assez difficiles à élever dans les pays froids; il faut beaucoup de soins, les tenir chaudement et bien les préserver de l'humidité. On les nourrit tout d'abord de pâtes formées d'œufs durs, de mie de pain, de débris de viande, de chènevis broyé, et le tout bachelé très menu. Au bout d'un mois, on leur donnera des graines, des insectes, des vers, et on ajoutera à ce régime des oignons en pâte. Ils ont, comme les dindonneaux, la crête du rouge. A deux mois, ils commencent à prendre les plumes d'adultes; leur tête et leur cou se couvrent de l'excroissance charnue de la race; les barbillons se dessinent et prennent une légère teinte rouge. Ils deviennent, dès lors, rustiques et résistants aux intempéries et on les laissera courir en liberté; on peut être sans appréhension pour les récoltes. Un éleveur de la Haute-Saône a, en effet, écrit à ce sujet : « Contrairement aux autres volailles, qui dévastent les champs voisins de la ferme, la pintade respecte la récolte et ne s'occupe que de chasser les insectes; on les lâche dans les vignes, les jardins, les vergers; elles y font une guerre acharnée à l'escarbot, aux limaces, aux vers de terre, aux insectes de toute sorte, sans toucher aux raisins, aux fraises, aux groseilles ou autres fruits à leur portée. »

Elevées au milieu des poules, une fois adultes, les pintades vivent avec elles en bonne intelligence. La pintade a une chair très appréciée des gourmets, d'un goût fin et délicat, rappelant celui de la perdrix. En Provence et en Languedoc où son élevage se fait sur une grande échelle et où il réussit d'ailleurs mieux que dans les pays brumeux et humides du Nord, on la tue volontiers au fusil, comme un gibier. Cependant l'élevage de la pintade n'est plus exclusivement, comme jadis, une spécialité méridionale; il se répand de plus en plus et un peu partout. Admise, depuis de nombreuses années, au Concours général de Paris, la pintade y forme, avec ses variétés diverses, une section d'aviculture à part.

C'est Pierre Joigneux qui a observé et signalé son aptitude spéciale à indiquer la direction du vent, même quand celui-ci laisse l'atmosphère au plus calme et est sans effet sur les girouettes. Dans une cage à claire-voie, toutes les pintades passeront le bec à travers les barreaux ou les fils de fer, du même côté, que celui d'où vient le vent; c'est aussi dans la même direction qu'elles auront le bec tourné.

LONDINIÈRES, Professeur d'agriculture.

La meilleure eau est celle d'un ruisseau limpide. Les eaux de source et de puits sont bonnes lorsqu'elles sont claires, pures et de saveur agréable. L'eau fraîche sortant directement du puits est fort dangereuse. Il convient de la tirer quelque temps à l'avance, afin qu'elle puisse prendre la température de l'air ambiant.

La loi du 15 juin 1906, modifiée par les lois des 19 juillet 1922, 27 février et 13 juillet 1925, concer-

nant la législation des distributions d'énergie électrique, prévoit que « toute infraction aux dispositions édictées dans l'intérêt de la sécurité des personnes, soit par des règlements d'administration publique, soit par des arrêtés pris par les Ministres, sera poursuivie devant les Tribunaux correctionnels et punie d'une amende de 16 francs à 3.000 francs, sans préjudice de l'application des pénalités prévues au Code pénal en cas d'accident résultant de l'infraction. »

Ainsi les peines peuvent être cumulées et atteindre des montants absolument ruineux pour les saboteurs, selon la gravité des accidents et selon la nature du sabotage. En effet, certains peuvent commettre involontairement des actes de sabotage, par exemple en claquant ou en abattant des arbres, en effectuant des constructions, des réparations, à proximité d'une ligne électrique et en l'endommageant fortuitement. Les cas de sabotage intentionnels sont bien entendu plus sévèrement punis.

Une autre infraction aux dispositions légales concernant l'électricité est constituée par la fraude de courant, pratiquée par des personnes essayant de voler du courant par certains truquages. Ces fraudes se découvrent toutes un jour ou l'autre et la punition est sévère. Non seulement on encourt la privation de courant pour un certain temps et le paiement d'une amende suivant l'ampleur du vol commis (montre qui peut dans certains cas se monter à 300.000 francs) mais le délinquant peut encore être poursuivi en correctionnelle et être passible d'une condamnation de plusieurs mois de prison.

Pour détruire les TAUPES, « LA TAUPINASE DELBA » Efficacité remarquable - Economie - Flacon 8 et 4 L. - Toutes Pharmacies

Le Miel et les jeunes enfants

L'emploi du miel a sa première place dans l'alimentation des jeunes enfants et surtout dans l'alimentation au biberon. En sucrant le lait au miel, on lui redonne toutes les vitamines qui ont été détruites par l'ébullition à laquelle il est soumis avant tous ses emplois. Ce sucre naturel détrône le sucre raffiné du commerce qui, lui, est artificiel, puisqu'il n'a pas de vitamines; il ne possède plus de vitamines.

De plus le miel, qui contient de l'acide formique, soumet le bébé, dès les premiers jours de sa naissance, à un régime naturel et bienfaisant qui l'aideront à braver toutes sortes de maladies et d'épidémies dont l'enfance est guettée.

Faites consommer du miel à vos enfants.

Les Pommes à Cidre en Angleterre

Sait-on que l'an dernier une vingtaine des plus importants fabricants de cidre dans le Devonshire firent un arrangement par lequel ils étaient soutenus par le ministre de l'Agriculture anglais, arrangement qui consistait à donner au cultivateur, pendant trois ans, un pommier pour chaque tonne de pommes à cidre qu'il vendait. Le total exact d'arbres distribués en 1933 fut de 18.101, mais en 1934 le total sera de plus de 25.000.

Pour se procurer les arbres promis aux cultivateurs, le Comité a dépensé 5.000 livres dans 38 pépinières du comté de Devonshire.

L'an dernier les cultivateurs eurent l'avantage d'avoir un prix fixé d'avance à 4 livres par tonne, soit environ 320 francs.

Ceci prouve que la production des pommes à cidre s'annonce très prospère et que les Anglais pourront bientôt obtenir suffisamment de pommes à cidre pour satisfaire leurs besoins personnels.

Le Vol, l'incendie, quelle calamité... Un Coffre-Fort "Lanaud", quelle sécurité... Un prix ridicule pour votre tranquillité... 10, Quai Daumesnil - NANTES

La Boisson des Vaches

Le lait contient 88 % environ d'eau. On admet d'autre part qu'une vache laitière réclame par jour 35 à 40 litres d'eau qu'elle trouve, partie dans la nourriture, partie dans la boisson. Si cette quantité fait défaut, le rendement en lait diminue sensiblement malgré la qualité de nourriture et la vache au lieu de sécréter du lait s'engraïssera.

La vache en bonne pature produit toujours un maximum de litres de lait; c'est, dans le cas, la nourriture verte qui contient de 70 à 80 % d'eau et fournit la quantité d'eau favorable à la production laitière. A l'étable, il importe de veiller soigneusement à procurer à la vache la quantité d'eau qu'elle réclame et à favoriser son absorption par de la farine, du son, etc, que l'on mélange à la boisson.

La boisson doit présenter certaines qualités qu'il importe de ne pas perdre de vue : tout d'abord, il faut qu'elle ne soit pas trop froide, car alors la consommation en est réduite. Les résultats d'expérience sont des plus concluants en faveur de l'eau tiède (20 à 30 degrés).

La meilleure eau est celle d'un ruisseau limpide. Les eaux de source et de puits sont bonnes lorsqu'elles sont claires, pures et de saveur agréable. L'eau fraîche sortant directement du puits est fort dangereuse. Il convient de la tirer quelque temps à l'avance, afin qu'elle puisse prendre la température de l'air ambiant.



L'ENGRAIS QUI RAPORTE
ONIA TOULOUSE

Du Lait champagnisé !

Après le nouveau pain allemand dont nous avons parlé, voici que les Allemands ont créé une nouvelle boisson : le lait champagnisé, dont l'air a été remplacé par l'acide carbonique et auquel est ajouté du jus de fruit.

Par l'extraction de l'air, le lait perdrait son goût propre, qui régnait souvent, et ses qualités digestives augmenteraient en proportion. Avec un litre de lait normal, on peut fabriquer 1 litre 25 à 1 litre 35 de lait champagnisé, de sorte que tous les frais sont compensés automatiquement par la seule différence de poids.

Offres et Demandes

Service réservé à nos adhérents. Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes. Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

114. — VIGNOBLES et PEPI- NIERES des meilleures variétés d'hybrides sélectionnés : Seibel blanc n° 4986, 5409, 6980; Seibel rouge 4643, 5437, 5455, 5487, 7053, 8745, 8748, 8916, 11803; Coudrec 13; Bertille-Sevye 2846; très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité. S'adresser à Auguste Jerrin, viticulteur, La Blanchetière, La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inf.).

131. — A vendre BEAUX PLANTS DE VIGNES greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties. S'adresser à M. E. Girault, viticulteur-pépiniériste, Domaine de la Ronde, à Jaunay-Clan (Vienne).

148. — A vendre PLANTS DE VIGNES hybrides producteurs directs racinés, en plants extras : Blancs : Seibel 880, 4986, 5001, 5409, 6468. Baco 22 A, Bertille-Sevye 450, Gaillard 157.

Rouges : Seibel 4643 (de Roi des Noirs), 5163, 5487, 5455, 5487, 6905, 8745; Baco N° 1, Bertille-Sevye 2862, Gaillard 2.

Greffes extras sur 3300 : Muscadet, Colombar.

Hybrides nouveaux : Rouges : Seibel 7053, 8745 8916.

Blanc : Seibel 10.173. Prix-courant France.

Authenticité garantie sur facture. S'adresser chez A. Anceau, Le Chêne, La Chapelle-Basse-Mer.

153. — Pépinières J. Foulonneau, Saint-Christophe-la-Croix (Maine-et-Loire) offrent PLANTS DE VIGNES greffés : Muscadet, Gros-Plant, Groslet, Pinot, Colombar, etc., plants extra et hybrides racinés et greffés 4986, 4643, 5409, 6468, 7053, Baco, Bertille-Sevye, Othello, etc., à de bonnes conditions.

10 Pommeiers, tiges 2 mètres, 19 à 12 cm. de tour, 120 fr.; 8 à 10 cm. de tour, 90 fr. Poiriers basse tige variés, 40 fr. Franco toutes gares. Prix-courant France.

160. — A vendre, BEAUX PLANTS D'ASPERGES « Grosse hâtive d'Argenteuil », plant sélectionné extra. S'adresser Robert-Morice, à Sainte-Luce (Loire-Inférieure).

171. — A vendre : PLANTS DE VIGNES greffés et racinés des meilleures variétés du Centre et de l'Ouest : Seibel 5455, 4643, 4986, 880; Baco n° 1, etc., Poteaux ardoises toutes dimensions pour vignes sur fil de fer; grappes potagères et arbres fruitiers, tout en choix extra. Prix-courant franco sur demande. F. Chesneau, horticulteur, La Bernerie.

8. — A louer pour le 1^{er} novembre 1935, une PETITE FERME de huit hectares et demi, située à la Barbarie, près Longchamp, sur le bord de la route de Rennes, Nantes. S'adresser à M. le Supérieur du Grand Séminaire de Nantes.

9. — Les Pépinières « Perrault-Lecière et Clément », Montrevault (M.-et-Loire) offrent tous PLANTS DE VIGNE, greffés et directs. Prix-courant sur demande. Authenticité garantie. Maison de confiance, la plus ancienne de la région (fondée en 1816).

12. — A vendre PORCELETS sevrés, castrés, de 10 à 30 kilos, race anglaise très rustique, très vigoureux, s'engraissant rapidement. S'adresser : Elevage de la Jullienne, Saint-Etienne-de-Montluc. Téléphone n° 49.

13. — A louer MAISON 6 pièces, dépendances et garage, 7.200 mètres de terrain de culture potagère et fruitière, clos de murs; pièce d'eau; à cinq kilomètres de Nantes. Electricité. S'adresser au Syndicat.

14. — A vendre : 1^{er} 5.000 kilos de FOIN environ; 2^o HUIT PIETONS D'ORMEAUX pouvant convenir pour moyeux, jantes et planches. S'adresser à M. Drobert, à l'Avance, Montoir (Loire-Inférieure).

15. — A vendre PLANTS DE VIGNES greffés et soudés : Muscadet, Gros-Plant et Pinots; Greffons sélectionnés; Hybrides producteurs directs blancs et rouges des meilleures variétés. Authenticité garantie. 50 francs de remise par mille à ceux qui se recommandent du Syndicat. S'adresser à Plassier Louis, viticulteur au Guérand, La Chapelle-Basse-Mer (Loire-Inférieure).

DEMANDES

3. — M. de Carheil, château de Launay, Suce (L.-I.), cherche MENAGE, homme à tout faire, connaissant les travaux de la campagne; la femme, cuisinière et ménage. Très bonnes références exigées.

13. — Suis acheteur FAUCHE

LA CHATAIGNERAIE

Grand Roman inédit
PAR
MAX DU VEUZIT

Sauvage secoua la tête.

— Votre amitié m'était précieuse aussi, mademoiselle Solange. Désormais, que pensez-vous de moi ?

— Je n'oublierai pas que vous avez aimé mon père au point de le ressusciter à mes yeux. Je me souviendrai de la foi sincère qui vous animait et des encouragements que vous me prodiguez. Vous avez été mon ami, jamais non plus je n'oublierai que je vous ai considéré comme tel. Seulement, aujourd'hui, l'heure est venue de nous séparer. De vous-même, vous êtes retourné à votre ancien maître et votre place est à ses côtés. Allez à la Châtaigneraie, vous êtes de la maison, de la famille, vous ; moi, je n'y suis qu'un étranger. Mon père a ouvert les bras à son ancien compagnon alors qu'il n'a traité sa fille que comme une amie quelconque ! Que faites-vous ici quand

on vous attend là-bas ! Partez, Bernard, et ne revenez plus. Vous voyez bien que j'ai de la peine et qu'il vaut mieux que je ne vous retrouve plus à mes côtés...

— Mademoiselle Solange... commençait-elle violemment émue.

Mais, je le quittai en courant, ne voulant rien ajouter à ce que j'avais dit et sachant bien qu'il allait s'éloigner tout bouleversé. D'un bond, je montai à ma chambre. L'heure du dîner approchait et j'avais tout juste le temps de passer une toilette de circonstance.

Pourtant le front collé aux vitres, regardant devant moi sans voir, je restai quelques minutes songeuse.

Dans mon cerveau, je récapitulais tout ce qui venait de se passer.

— Mon père vivant ! mon père retrouvé ! Cela c'était le beau côté de la question !

L'autre me laissait perplexe.

— Pourquoi mon père avait-il observé une semblable attitude vis-à-vis de ma mère et de moi ?

Et peu à peu la vérité m'est apparue.

En écoutant celui que je prenais pour monsieur Spinder, j'avais remarqué ses intentions bien arrêtées de demeurer toujours dans le pays... Ne parlait-il pas de racheter à monsieur Kabys, les anciens terres de la Châtaigneraie, pour que ce domaine retrouve son intégrité ?

Devais-je donc conclure que mon père en revenant chez lui sous un autre nom que le sien, se proposait d'y demeurer et d'y vivre ?

toujours sous ce même nom d'emprunt ?

Après quinze ans d'absence, pouvait-il supposer que sa femme et sa fille s'occuperaient encore de lui ? Pouvait-il prévoir surtout que j'arriverais à retrouver ses traces et à le découvrir ?

Non, vraisemblablement, il devait se croire à l'abri de nos recherches ; en revenant habiter si près des Tourelles, il n'avait pas escompté la marche imprévue des événements qu'il comptait peut-être, au contraire, pouvoir diriger.

De tout cela, me fallait-il déduire, pourtant, que l'intention de mon père était bien de nous demeurer étranger ?

Evidemment, non ! car s'il avait eu ce désir, le plus simple pour lui, eût été de se fixer ailleurs... très loin de nous, surtout !

Ne voulait-il que nous éprouver, qu'apprendre à nous connaître après une si longue absence ?

Peut-être. Il devait supposer, en effet, que nous ne pensions plus à lui que de loin, avec la mélancolique résignation de ceux qui ont perdu autrefois un être cher : le temps ne patine-t-il pas tout, même les plus grandes douleurs !

Mais si mon père était revenu ici avec cette idée de nous observer, de nous étudier avant de se faire connaître, comment avait-il pu rester insensible à l'amour filial que je lui avais exprimé si souvent, sans savoir que je m'adressais à celui qui était l'objet.

Il devait pourtant bien sentir combien

je l'aimais et souhaitais son retour.

Bien souvent, je l'ai vu ému à ma voix. Il allait, venait, agité, en proie à une lutte intime que je comprends à présent.

Plusieurs fois aussi, il m'a entretenu de ma mère ; il s'inquiétait de sa santé, de ses actions, de ses pensées mêmes, puisque par la bouche de Maître Piémont, du marquis ou de Bernard, on me posait, à tout propos, cette question toujours la même, et que j'avais fini par remarquer :

— Et Madame de Borel ? Pensez-vous ?

Comme vous ? Que dit-elle ?

Donc, mon père se préoccupait des actes et surtout des sentiments de ma mère.

Là est le noeud de la question.

A présent, je me demandais si la ligne de conduite que j'avais observée était bien celle qui convenait :

— D'abord, j'ai refusé de retourner à la Châtaigneraie, liant mon sort à celui de ma mère et refusant qu'elle soit négligée plus longtemps. Oh, cela, j'ai bien fait ! Sa tendresse ne doit pas être suspectée plus que la mienne !

Je suis sûre que mon père va être très troublé par ma décision. Ensuite, j'ai déclaré à Monsieur de Rouvalois que je ne m'occuperai pas de mon avenir tant que celui de ma mère ne serait pas réglé au gré de ses desirs. Je crois que cette réponse à Maurice a été très adroite !

Si après cela, il ne pèse pas de toutes ses forces sur les projets de mon père pour hâter un bon dénouement, c'est qu'il ne tient pas du tout à moi !

Et de tout !... Enfin, tout à l'heure, j'ai dé-

sespéré ce brave Bernard. Je suis sûre qu'en quittant les Tourelles, il n'a fait qu'un trot jusqu'à la Châtaigneraie ! En ce moment, il doit être en train de raconter à mon père que je l'ai chassé, et que je refuse de le revoir parce que c'est trop cruel de songer qu'il a été mieux traité que moi par celui qui, avant tout, aurait dû m'ouvrir en grand ses bras !... Mon Dieu pourvu que toutes ces pressions sur lesquelles je compte agissent bien favorablement auprès de mon cher absent !

Il a fallu que la servante montât à ma chambre, me prévenir que le dîner était prêt. Absorbée par mes pensées, je l'avais complètement oubliée !

A peine fus-je en présence de ma mère qu'elle m'interrogea sur ma visite au colonel.

Mon esprit avait effleuré tant de sujets, cet après-midi, que j'avais négligé de penser à ce que je devrais répondre à ma mère quand elle me questionnerait.

Elle me prenait donc au dépourvu et je suis restée bouche bée, cherchant hâtivement ce qui convenait de lui révéler sans crainte d'en dire trop long.

Mais elle se méprit sur les causes de mon hésitation.

— Mon Dieu ! tu as appris quelque chose de mauvais que tu n'oses m'apprendre...

Son anxiété me rendit l'usage de la parole.

— Oh, du tout, mère, au contraire, j'ai de bonnes nouvelles à vous communiquer.

— Cependant, tu hésites à me répondre.

— Parce que depuis que j'ai vu le colonel, j'ai réfléchi à tant de choses... pour vaincre les dernières difficultés... que je n'étais plus du tout à ce que vous me demandiez !

— Eh bien, à présent, si tu as vraiment du nouveau, dis-le moi. Bonne ou mauvaise, je veux connaître la vérité toute entière : ne me cache rien !

— Je n'ai qu'un mot à vous dire, mère, mais il est absolu : mon père vit !

Ma pauvre maman se dressa, devenue toute blanche.

— Il vit ! Tu en es sûre !

— Certaine.

— Ce n'est pas une erreur... ou une supposition ?

— C'est une certitude... Sinon, je ne vous l'affirmerais pas.

— Il vit !

— Oui, il vit et depuis quelques semaines il est en France.

— Où ? tu le sais ?

— Je sais qu'il a été rencontré à Paris il y a une quinzaine de jours.

En faisant cette réponse, je songeais qu'il fallait complètement rassurer ma mère, lui ôter toute crainte et tout doute, en même temps, pour rester véridique, j'affirmai une chose que je savais certaine puisque monsieur Spinder avait été à Paris, pour affaires, deux semaines auparavant.

(A suivre).

Docteur Manouvrier, au Pont-du-Cens, Nantes.

17. — On demande MENAGE sans enfant, 25 à 35 ans ; homme jardinier ; femme bonne à tout faire. Bonnes références exigées. S'adresser au Syndicat.

18. — Suis acheteur ROULEAUX DE FER et CHARRETTE d'occasion pour un cheval. Ecrire : Rochat, rue du Boi-Albert, 8, Nantes.

Bibliographie

Le Livre du Cultivateur
CE QUE TOUT AGRICULTEUR
DOIT SAVOIR

(2^e Edition)

par P.-F. LÉVÉQUE, ingénieur agricole, directeur des Services agricoles de la Sarthe, et G. PENNAULT, ingénieur agricole, directeur des Services agricoles du Finistère. — Un volume in-8^e carré, de 360 pages, broché. Prix : 12 francs, Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris.

La vente rapide des deux premières éditions prouve que ce volume, qui a été particulièrement apprécié, répondait à un besoin réel.

La mise au point de la troisième édition en fait un livre d'actualité.

L'abaissement des prix de revient et l'amélioration de la qualité des produits sont les deux grandes idées qui doivent retenir l'attention des producteurs.

L'agriculteur ne doit pas désespérer d'une situation qu'il peut améliorer à condition de savoir et vouloir ; il verra avec d'autant plus de volonté qu'il sera mieux documenté et plus instruit des choses de sa profession. C'est là le but de ce que tout agriculteur doit savoir qui, faisant abstraction de tout ce qu'un praticien connaît, réunit une documentation essentiellement utile et à la portée de tous.

L'agriculteur ne doit pas désespérer d'une situation qu'il peut améliorer à condition de savoir et vouloir ; il verra avec d'autant plus de volonté qu'il sera mieux documenté et plus instruit des choses de sa profession. C'est là le but de ce que tout agriculteur doit savoir qui, faisant abstraction de tout ce qu'un praticien connaît, réunit une documentation essentiellement utile et à la portée de tous.

L'agriculteur ne doit pas désespérer d'une situation qu'il peut améliorer à condition de savoir et vouloir ; il verra avec d'autant plus de volonté qu'il sera mieux documenté et plus instruit des choses de sa profession. C'est là le but de ce que tout agriculteur doit savoir qui, faisant abstraction de tout ce qu'un praticien connaît, réunit une documentation essentiellement utile et à la portée de tous.

L'agriculteur ne doit pas désespérer d'une situation qu'il peut améliorer à condition de savoir et vouloir ; il verra avec d'autant plus de volonté qu'il sera mieux documenté et plus instruit des choses de sa profession. C'est là le but de ce que tout agriculteur doit savoir qui, faisant abstraction de tout ce qu'un praticien connaît, réunit une documentation essentiellement utile et à la portée de tous.

L'agriculteur ne doit pas désespérer d'une situation qu'il peut améliorer à condition de savoir et vouloir ; il verra avec d'autant plus de volonté qu'il sera mieux documenté et plus instruit des choses de sa profession. C'est là le but de ce que tout agriculteur doit savoir qui, faisant abstraction de tout ce qu'un praticien connaît, réunit une documentation essentiellement utile et à la portée de tous.

L'agriculteur ne doit pas désespérer d'une situation qu'il peut améliorer à condition de savoir et vouloir ; il verra avec d'autant plus de volonté qu'il sera mieux documenté et plus instruit des choses de sa profession. C'est là le but de ce que tout agriculteur doit savoir qui, faisant abstraction de tout ce qu'un praticien connaît, réunit une documentation essentiellement utile et à la portée de tous.

L'agriculteur ne doit pas désespérer d'une situation qu'il peut améliorer à condition de savoir et vouloir ; il verra avec d'autant plus de volonté qu'il sera mieux documenté et plus instruit des choses de sa profession. C'est là le but de ce que tout agriculteur doit savoir qui, faisant abstraction de tout ce qu'un praticien connaît, réunit une documentation essentiellement utile et à la portée de tous.

L'agriculteur ne doit pas désespérer d'une situation qu'il peut améliorer à condition de savoir et vouloir ; il verra avec d'autant plus de volonté qu'il sera mieux documenté et plus instruit des choses de sa profession. C'est là le but de ce que tout agriculteur doit savoir qui, faisant abstraction de tout ce qu'un praticien connaît, réunit une documentation essentiellement utile et à la portée de tous.

L'agriculteur ne doit pas désespérer d'une situation qu'il peut améliorer à condition de savoir et vouloir ; il verra avec d'autant plus de volonté qu'il sera mieux documenté et plus instruit des choses de sa profession. C'est là le but de ce que tout agriculteur doit savoir qui, faisant abstraction de tout ce qu'un praticien connaît, réunit une documentation essentiellement utile et à la portée de tous.

L'agriculteur ne doit pas désespérer d'une situation qu'il peut améliorer à condition de savoir et vouloir ; il verra avec d'autant plus de volonté qu'il sera mieux documenté et plus instruit des choses de sa profession. C'est là le but de ce que tout agriculteur doit savoir qui, faisant abstraction de tout ce qu'un praticien connaît, réunit une documentation essentiellement utile et à la portée de tous.

L'agriculteur ne doit pas désespérer d'une situation qu'il peut améliorer à condition de savoir et vouloir ; il verra avec d'autant plus de volonté qu'il sera mieux documenté et plus instruit des choses de sa profession. C'est là le but de ce que tout agriculteur doit savoir qui, faisant abstraction de tout ce qu'un praticien connaît, réunit une documentation essentiellement utile et à la portée de tous.

L'agriculteur ne doit pas désespérer d'une situation qu'il peut améliorer à condition de savoir et vouloir ; il verra avec d'autant plus de volonté qu'il sera mieux documenté et plus instruit des choses de sa profession. C'est là le but de ce que tout agriculteur doit savoir qui, faisant abstraction de tout ce qu'un praticien connaît, réunit une documentation essentiellement utile et à la portée de tous.

L'agriculteur ne doit pas désespérer d'une situation qu'il peut améliorer à condition de savoir et vouloir ; il verra avec d'autant plus de volonté qu'il sera mieux documenté et plus instruit des choses de sa profession. C'est là le but de ce que tout agriculteur doit savoir qui, faisant abstraction de tout ce qu'un praticien connaît, réunit une documentation essentiellement utile et à la portée de tous.

L'agriculteur ne doit pas désespérer d'une situation qu'il peut améliorer à condition de savoir et vouloir ; il verra avec d'autant plus de volonté qu'il sera mieux documenté et plus instruit des choses de sa profession. C'est là le but de ce que tout agriculteur doit savoir qui, faisant abstraction de tout ce qu'un praticien connaît, réunit une documentation essentiellement utile et à la portée de tous.

L'agriculteur ne doit pas désespérer d'une situation qu'il peut améliorer à condition de savoir et vouloir ; il verra avec d'autant plus de volonté qu'il sera mieux documenté et plus instruit des choses de sa profession. C'est là le but de ce que tout agriculteur doit savoir qui, faisant abstraction de tout ce qu'un praticien connaît, réunit une documentation essentiellement utile et à la portée de tous.

L'agriculteur ne doit pas désespérer d'une situation qu'il peut améliorer à condition de savoir et vouloir ; il verra avec d'autant plus de volonté qu'il sera mieux documenté et plus instruit des choses de sa profession. C'est là le but de ce que tout agriculteur doit savoir qui, faisant abstraction de tout ce qu'un praticien connaît, réunit une documentation essentiellement utile et à la portée de tous.

L'agriculteur ne doit pas désespérer d'une situation qu'il peut améliorer à condition de savoir et vouloir ; il verra avec d'autant plus de volonté qu'il sera mieux documenté et plus instruit des choses de sa profession. C'est là le but de ce que tout agriculteur doit savoir qui, faisant abstraction de tout ce qu'un praticien connaît, réunit une documentation essentiellement utile et à la portée de tous.

L'agriculteur ne doit pas désespérer d'une situation qu'il peut améliorer à condition de savoir et vouloir ; il verra avec d'autant plus de volonté qu'il sera mieux documenté et plus instruit des choses de sa profession. C'est là le but de ce que tout agriculteur doit savoir qui, faisant abstraction de tout ce qu'un praticien connaît, réunit une documentation essentiellement utile et à la portée de tous.

L'agriculteur ne doit pas désespérer d'une situation qu'il peut améliorer à condition de savoir et vouloir ; il verra avec d'autant plus de volonté qu'il sera mieux documenté et plus instruit des choses de sa profession. C'est là le but de ce que tout agriculteur doit savoir qui, faisant abstraction de tout ce qu'un praticien connaît, réunit une documentation essentiellement utile et à la portée de tous.

L'agriculteur ne doit pas désespérer d'une situation qu'il peut améliorer à condition de savoir et vouloir ; il verra avec d'autant plus de volonté qu'il sera mieux documenté et plus instruit des choses de sa profession. C'est là le but de ce que tout agriculteur doit savoir qui, faisant abstraction de tout ce qu'un praticien connaît, réunit une documentation essentiellement utile et à la portée de tous.

L'agriculteur ne doit pas désespérer d'une situation qu'il peut améliorer à condition de savoir et vouloir ; il verra avec d'autant plus de volonté qu'il sera mieux documenté et plus instruit des choses de sa profession. C'est là le but de ce que tout agriculteur doit savoir qui, faisant abstraction de tout ce qu'un praticien connaît, réunit une documentation essentiellement utile et à la portée de tous.

L'agriculteur ne doit pas désespérer d'une situation qu'il peut améliorer à condition de savoir et vouloir ; il verra avec d'autant plus de volonté qu'il sera mieux documenté et plus instruit des choses de sa profession. C'est là le but de ce que tout agriculteur doit savoir qui, faisant abstraction de tout ce qu'un praticien connaît, réunit une documentation essentiellement utile et à la portée de tous.

L'agriculteur ne doit pas désespérer d'une situation qu'il peut améliorer à condition de savoir et vouloir ; il verra avec d'autant plus de volonté qu'il sera mieux documenté et plus instruit des choses de sa profession. C'est là le but de ce que tout agriculteur doit savoir qui, faisant abstraction de tout ce qu'un praticien connaît, réunit une documentation essentiellement utile et à la portée de tous.

Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 14 fr. la boîte, pris au Syndicat.

Aliments pour Volailles et Lapins

Farine de poissons..... 140 »

Granulé condensé..... 105 »

Grande Pondeuse..... 140 »

Farine de viande..... 140 »

Poudre d'os verts..... 90 »

Coquilles huîtres broyées..... 60 »

Les 100 kilos logés, en sacs de 50 kilos, sur wagon Nantes.

Aliments mélangés

Mélasse Say..... 60 »

Son mélangé Say..... 66 »

Paille mélangée Say, 50 %..... 60 »

Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelin et Pont-d'Ardes.

Société anonyme "Ovox"

Boulettes "OVX" n° 1 pour pondeuses..... 117 »

N° 2 pour sujets en croissance..... 125 »

N° 2 bis, pour poussins..... 145 »

N° 2 ter, pour poussins..... 125 »

N° 3, pour poules en mue..... 125 »

Coquilles d'huîtres, logées..... 61 »

Boulettes "LAPOX", logées..... 102 »

Farine de viande, logée..... 180 »

par 50 kilos, majoration ; toiles facturées 250 non reprises.

Savons

Croix d'Or..... 240 »

G. H. B..... 215 »

Sulfate de Cuivre

Sulfate de cuivre français..... 122 »

Sulfate de cuivre anglais..... 125 »

Par quantités de 500 kilos et plus, nous consulter, ferons des prix spéciaux.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :

Paille de blé récolte 1934 :

première..... 250

deuxième..... 225

Foin nouveau, les 100 kilos..... 160 à 100

suivant région et qualité.

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :

Nantes, le 7 février.

Farine de froment..... 135

Blé libre nouveau..... 76

Avoines grises ou noires..... 49

Avoines bigarrées..... 49

Sarrasin Bretagne..... 58

Orge indigène (Gâtine du N.)..... 56

Son bonne fabrication, région..... 39

Ces prix s'entendent par wagon complet, départ lieux de production.

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES

Cours du 1^{er} février

VEAUX : 519. — Le kilo sur pied, 1^{re} qualité, 4 à 6 fr. ; Tous les kilos payables.

BOEUF : 12. — Le demi-kilo : Devant : 1^{re} qualité, 2 à 2,50 ; 2^e qual., 1 fr. à 1,75 ; 3^e qual., 0,50 à 0,75. — Derrière : 1^{re} qualité, 3 fr. à 3,75 ; 2^e qual., 1,75 à 2,25 ; 3^e qual., 0,75 à 1,25.

MOUTONS : 229. — Le demi-kilo : 1^{re} qualité, 7 à 8 fr. ; 2^e qual., 5 à 6 fr. — AGNEAUX. — Sans tarif.

Dans la dernière mercuriale, il fallait lire :

Veaux, de 3 à 5,50 le kilo, au lieu de 3 à 3,50 le kilo.

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE CAMPAGNE

ET MARCHANDS DE VEAUX

VEAUX : 519. — Moyenne, 2,50 à 3,75.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS

Nantes, le 6 février.

Artichauts, les 12, 18 fr. — Betteraves, les 12, 5 fr. — Carottes, le kilo, 0 fr. 40. — Céleri rave, les six, 3 fr. 30. — Céleri blanc, les six, 4 fr. — Choux, les 16, 6 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. — Choux Bruxelles, le kilo, 1 fr. 50. — Cresson, les 12, 8 fr. — Chicorées, les 12, 2 fr. — Endives, le kilo, 2 fr. — Escaroles, les 12, 1 fr. 50. — Epinauds, le kilo, 2 fr. — Laitues, les 24, 4 fr. — Mâche, le kilo, 1 fr. — Navets, la botte, 1 fr. —

Cours des Vins

Muscadet 1934..... 275 à 325

Gros-Plant 1934..... 120 à 170

Seibels 1934..... 110 à 150

Noah 1934..... 90 à 110

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talencs)

Le demi-kilo :

Beuf. — 1^{re} catégorie, 4 fr. 50 à 9 fr. ; 2^e cat., 1,50 à 2,50 ; 3^e cat., 0,50 à 1 fr. 50.

Veau. — 1^{re} cat., 5 fr. à 8 fr. 50 ; 2^e cat., 4 fr. 50 ; 3^e cat., 3 fr. à 5 fr. 50.

Mouton. — 1^{re} cat., 9 fr. ; 2^e cat., 6 fr. 50 à 8 fr. ; 3^e cat., 3 fr. 50.

Porc. — 3 fr. 50 à 6 fr. ; 4 fr. 50 à 5 fr. ; 5 fr. 50 à 6 fr. ; 6 fr. 50 à 7 fr. ; 7 fr. 50 à 8 fr. ; 8 fr. 50 à 9 fr. ; 9 fr. 50 à 10 fr. ; 10 fr. 50 à 11 fr. ; 11 fr. 50 à 12 fr. ; 12 fr. 50 à 13 fr. ; 13 fr. 50 à 14 fr. ; 14 fr. 50 à 15 fr. ; 15 fr. 50 à 16 fr. ; 16 fr. 50 à 17 fr. ; 17 fr. 50 à 18 fr. ; 18 fr. 50 à 19 fr. ; 19 fr. 50 à 20 fr. ; 20 fr. 50 à 21 fr. ; 21 fr. 50 à 22 fr. ; 22 fr. 50 à 23 fr. ; 23 fr. 50 à 24 fr. ; 24 fr. 50 à 25 fr. ; 25 fr. 50 à 26 fr. ; 26 fr. 50 à 27 fr. ; 27 fr. 50 à 28 fr. ; 28 fr. 50 à 29 fr. ; 29 fr. 50 à 30 fr. ; 30 fr. 50 à 31 fr. ; 31 fr. 50 à 32 fr. ; 32 fr. 50 à 33 fr. ; 33 fr. 50 à 34 fr. ;